



Livret d'accueil

Personnes en situation de handicap



➤ **Notre engagement**

Nous nous engageons à garantir l'égalité d'accès à la formation pour toutes et tous. Chaque situation est prise en compte de manière individualisée afin de permettre un parcours de formation dans les meilleures conditions.

➤ **Principe d'inclusion**

Toute personne, quel que soit son handicap (visible ou non), peut accéder à la formation. Des adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles peuvent être mises en place.

➤ **Analyse des besoins**

Avant l'entrée en formation, une analyse des besoins est réalisée afin d'identifier :

- d'éventuelles contraintes ou limitations
- les aménagements nécessaires
- les modalités de compensation adaptées
- l'accompagnement tout au long du parcours de formation.

Ces informations sont recueillies de manière confidentielle.

➤ **Aménagements possibles**

Selon les besoins, les adaptations peuvent inclure :

- L'adaptation du rythme ou de la durée
- Les supports pédagogiques adaptés
- Les modalités pédagogiques spécifiques (distanciel, pauses, organisation)
- Un accompagnement individualisé

Chaque aménagement est étudié au cas par cas.

LE HANDICAP

➤ Que dit la loi ?

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux.

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils.

➤ Définition du Handicap

Une nouvelle définition du handicap apparaît : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant».

Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

➤ Les différents types de handicap



➤ Référent handicap

Un référent handicap est disponible pour :

- échanger sur les besoins
- coordonner les adaptations
- assurer le suivi pendant la formation

Vous pouvez prendre contact à tout moment, avant ou pendant la formation.

Mail : betty.viracaondin@bettyboost.re

Téléphone : 06.92.61.10.75

➤ Confidentialité

Les informations partagées sont strictement confidentielles et utilisées uniquement pour adapter la formation.

➤ Démarche volontaire

Vous êtes libre de signaler ou non une situation de handicap. Cette démarche n'a aucun impact sur l'évaluation ou la validation de la formation.

➤ Contacts utiles

Pour toute question ou demande d'adaptation, vous pouvez contacter :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

- Guichet unique pour droits et prestations handicap.

📍 13 rue Fénelon – Saint-Denis

☎ 08 00 00 02 62

✉ mdp974@mdp.re

AGEFIPH Réunion-Mayotte

- Insertion pro des personnes handicapées + financements.

📍 Centre d'Affaires Cadjee, Bd du Chaudron – Saint-Denis

☎ 08 00 11 10 09

✉ dr974@agefiph.asso.fr

Cap Emploi (La Réunion)

- Spécialiste de l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi et la formation.

☎ 02 62 90 15 00

✉ contact@capemploi-reunion.re

Région Réunion – Service handicap

- La Région Réunion agit via sa politique **formation, insertion et compensation du handicap.**

☎ 02 62 48 70 00